

Emballages plastique : surtout ne pas les imbriquer !

01/01/2020

Les Montbéliardais sont nombreux à trier leurs déchets et c'est bien. Seulement, à vouloir bien faire, c'est parfois l'effet inverse qui se produit. Exemple avec les contenants en plastique.



Date : Du 01-01-2020 au 27-02-2020 Le 01-01-2020

Mettre les pots de yaourt ou la bouteille d'eau dans un sachet et déposer le tout au point R est une fausse bonne idée ! En effet, seuls les déchets en vrac sont recyclables ; ceux mis en sac ou imbriqués les uns dans les autres ne peuvent pas être valorisés et sont donc incinérés.

De même, il convient de ne pas déposer dans les bennes des points R d'autres produits. Les jouets, seaux ou bassines, ustensiles divers, pièces automobiles... quand bien même ils sont en plastique, ne sont pas des emballages. Ils doivent être déposés en déchèterie.

Plus d'informations sur www.agglo-montbeliard.fr, rubrique Déchets